Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260511-20260511050-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 11 mai à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 5 mai 2026

Présents (26) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. SIMON, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (3) : M. GERARD (pouvoir à M. SIMON), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LE ROUZIC (pouvoir à M. TERRY).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Marine BREDOUX

2026/050 Labellisation « Ville et Village d'accueil des véhicules d'époque »

La fédération française des véhicules d'époque (FFVE) a créé le label « Ville d'accueil des véhicules d'époque » dont l'ambition est de promouvoir l'accueil des véhicules anciens dans les communes françaises. Ce label permet de mettre en valeur le patrimoine automobile et de favoriser le tourisme autour de cette passion et de développer, par l'accueil des collectionneurs, l'économie locale.

Les communes labellisées s'engagent à faciliter l'accès et le stationnement des véhicules d'époque dans leur centre-ville.

L'obtention du label permet d'être intégré dans un réseau de villes et villages en faveur des véhicules d'époque avec pour objectifs de :

- Participer à l'animation de la commune et développer son attractivité,
- Promouvoir le patrimoine automobile à l'échelle locale,
- Accueillir les collectionneurs dans un environnement favorable.

VU la convention jointe en annexe ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la convention.

Pour : 24 **Contre : 0** **Abstention : 5** (liste « Nos voix pour Elven »)

Fait à ELVEN, le 18 mai 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 22/05/2026
Qualité : MAIRE

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 26/05/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444